Accusé de réception en préfecture 033-253301402-20200302-25REC-2020-DE Date de télétransmission : 11/06/2020 Date de réception préfecture : 11/06/2020

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE COMITE SYNDICAL A BELIN-BELIET (33)

Séance du 2 mars 2020 Délibération n° 25 REC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt, le 2 mars à 17h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. LAGRAVE Renaud.

Étaient Présents: M. LAGRAVE Renaud portant pouvoirs de Mme HARRIBEY Laurence et de M. TOUZEAU Jean, Mme LAMARQUE Gisèle portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, Mme NADAU Marie-Françoise portant pouvoir de M. DUDON Alain, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, M. BAUDY Serge portant pouvoirs de M. DERVILLÉ Luc et de M. LAFON Bruno, M. PEDEUBOY Jean-Louis, Mme CORMIER Claudine, M. DEDIEU Vincent portant pouvoir de M. DUPIOL Guy, M. DUNOGUES Yves portant de Mme TAPIN Martine, M. GLEYZE Jean-Luc, M. ICHARD Vincent, M. PAIN Cédric portant pouvoirs de M. DELUGA Frédéric et de Mme LE YONDRE Nathalie, M. SORE Serge portant pouvoir de Monsieur SARTRE

Absents excusés (pouvoirs): Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DUDON Alain ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, M. DERVILLÉ Luc ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. LAFON Bruno ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, Mme TAPIN Martine ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves. Absents: M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. ROUFFIAT Bruno (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), Mme BRUN Yveline, Mme NAYACH Laure, Mme VEILLARD Carole.

FINANCES:

RECTIFICATION SUITE A ERREUR MATERIELLE

Affectation des résultats

Après en avoir délibéré, le Comité syndical unanime DECIDE :

D'APPROUVER les résultats et leurs affectations comme suit :

		BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE 1	BUDGET ANNEXE 4
Résultat de la Section de Fonctionnement	t à affecter			
- Résultat de l'exercice	excédent	3 588,63		
	déficit		33 088,37	2 443,00
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	755 957,59	50 177,88	15 926,38
	déficit			
- Résultat de clôture	excédent	759 546,22	17 089,51	13 483,38
	déficit			
Résultat de la Section d'investissement				
- Résultat de l'exercice	excédent	15,00 LT 100 Teals 1, 0 100 LT	tata <u>nga Itrago,</u> ta abandagut	
	déficit	224 577,35	8 751,59	226,68
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent		57 229,31	7 042,07

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20200302-25REC-2020-DE
Date de télétransmission : 11/06/2020
Date de réception préfecture : 11/06/2020

CONTROL SATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE **COMITE SYNDICAL** A BELIN-BELIET (33)

Séance du 2 mars 2020 Délibération n° 25 REC

	déficit	9 054,37		
- Résultat comptable cumulé	excédent		48 477,72	6 815,39
	déficit	233 631,72		

Restes à réaliser de fonctionnement	Recettes		
	Dépenses		
Restes à réaliser d'investissement	Recettes	672 519,17	
	Dépenses	555 343,98	

Résultat cumulés de fonctionnement	excédent	759 546,22	17 089,51	13 483,38
	déficit			******
	excédent	- 1140	48 477,72	6 815,39
Résultat cumulés d'investissement	déficit	116 456,53		
Affectation du résultat de la Section de Fo	nctionnement			
Résultat excédentaire (A1)	\$ <u>93 \$ \$ \$</u> \$ 4 \$ 20 \$ <u>\$ \$</u> \$ \$ 2.4 \$			<u> Augustinian (M. 1971), and and a</u>
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'investissement (recette budgétaire au c/ 1068)		116 456,53		
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)				
	SOUS TOTAL (R 1068)		:	
En excédent reporté à la Section de Fonctionnement 001		643 089,69	17 089,51	13 483,38
au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1			48 477,72	6 815,39

Fait pour valoir ce que de droit, à Belin-Béliet, le 10 Juin 2020

Renaud AGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle Aguitaine